

Saint-Dominique, le 17 mars 2020

CORONAVIRUS (COVID-19) : FERMETURE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

Fermeture des bureaux

La Municipalité de Saint-Dominique annonce la fermeture du bureau municipal au public, une mesure effective dès maintenant, et ce, jusqu'à nouvel ordre afin d'assurer la sécurité des citoyens et des employés municipaux et de limiter la propagation du virus. Les services essentiels sont toutefois maintenus et vous pouvez rejoindre la municipalité via téléphone ou courriel.

Les services téléphoniques 450 774-9939 et les services en ligne st-dominique.ca demeurent accessibles à la population.

Paiement de services

Veillez noter qu'à partir d'aujourd'hui la municipalité ne prendra plus de paiement en argent comptant à la réception de l'hôtel-de-ville. Tous les paiements (taxes municipales, activités, permis, etc.) devront dorénavant être payés en ligne, via une institution bancaire ou en acheminant un chèque par courrier. On vous rappelle qu'un point de chute se trouve à gauche de la porte de l'hôtel-de-ville. Vous trouverez plus d'information relative aux possibilités de paiement sur notre [site internet](#).